

Fonds Simple Bon Sens

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada (« Primerica »)
Tous les renseignements sont exacts au 31 décembre 2025



Fonds de gestion des liquidités

EN BREF

Date de création du fonds :	janvier 1994
Valeur totale au 31 déc. 2025 :	89 092 \$ (en milliers)
Valeur liquidative par unité :	11,12 \$
Nombre d'unités en circulation :	8 009 054
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,79 %
Ratio de rotation du portefeuille* :	S. O.
Gestionnaire de portefeuille :	Placements AGF Inc.
Gestionnaire des placements :	Placements AGF Inc.
Investissement minimal	
Montant forfaitaire initial :	500,00 \$
Achats forfaitaires ultérieurs :	50,00 \$
Chèques préautorisés :	25,00 \$

* La durée moyenne des placements jusqu'à échéance est d'au plus 180 jours.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct peut investir dans des obligations à court terme garanties par les gouvernements ainsi que dans des effets de commerce et des papiers de banque à court terme.

Dix principaux placements

Bons du Trésor provinciaux	69,1 %
Bons du Trésor canadiens	20,3 %
Banque et fiducie	7,9 %
Espèces et quasi-espèces	2,7 %

Pourcentage total du fonds 100 %

Nombre total de placements : 28

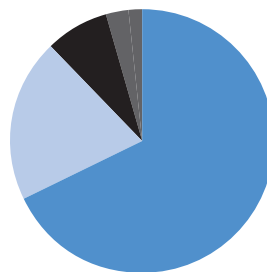
EXISTE-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il comprend des garanties qui peuvent protéger le placement d'un titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter les sections « Quelle est la valeur garantie à l'échéance » et « Quelle est la prestation de décès garantie » dans la Brochure d'information et le contrat pour obtenir plus de précisions.

À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Ce fonds peut convenir à une personne qui cherche des possibilités de revenus d'intérêts élevés, tout en maintenant la liquidité et en protégeant le capital, et qui est à l'aise avec les fluctuations du marché.

TYPE DE PLACEMENT



■ 69,1 % Bons du Trésor provinciaux	■ 7,9 % Banque et fiducie
■ 20,3 % Bons du Trésor canadiens	■ 2,7 % Espèces et quasi-espèces

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

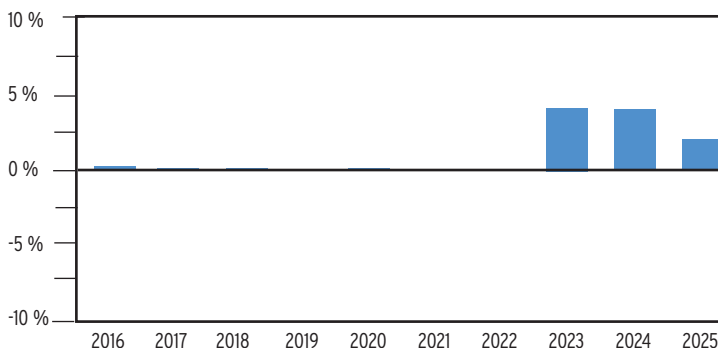
Cette section indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Le RFG a été déduit de ces rendements. Il importe de noter que cette section ne vous indique pas quel sera le rendement du fonds dans l'avenir. De plus, le rendement du fonds ne tient pas compte de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans disposerait maintenant d'un montant de 1 150 \$. Cela représente un rendement moyen de 1,4 % par année.

Rendement par année

Le graphique ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a été en hausse 10 années.



QUELS SONT LES RISQUES?

La valeur de vos placements en vertu de votre contrat peut diminuer. Veuillez consulter « Facteurs de risque » dans la section « Quels sont les politiques, les objectifs et les stratégies de placement des fonds? » de la Brochure d'information pour obtenir de plus amples renseignements.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	--------	----------------	-------

Fonds Simple Bon Sens

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada (« Primerica »)
Tous les renseignements sont exacts au 31 décembre 2025



Fonds de gestion des liquidités

QUELS SONT LES COÛTS?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Primerica offre ce fonds uniquement sans frais de souscription.
Aucuns frais de souscription initiaux ni frais de souscription reportés ne sont exigibles au moment de l'achat ou de la vente des unités du fonds.

2. FRAIS RÉGULIERS DU FONDS

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas directement ces frais. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement de votre placement.

Le Fonds de gestion des liquidités des Fonds Simple Bon Sens est offert avec une garantie au décès et à l'échéance de 75 %. Le RFG est de 0,79 %. Veuillez consulter les sections « Quelle est la valeur garantie à l'échéance » et « Quelle est la prestation de décès garantie » dans la Brochure d'information et le contrat pour obtenir plus de précisions.

COMMISSION DE SUIVI

Aucune commission de suivi ne s'applique au Fonds de gestion des liquidités.

3. AUTRES FRAIS

Aucuns autres frais ne s'appliquent au Fonds de gestion des liquidités.

QU'ARRIVE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS?

- ♦ Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez la confirmation ou cinq jours ouvrables suivant son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis au sujet des opérations ultérieures que vous effectuez en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant le jour où vous recevez la confirmation ou cinq jours ouvrables suivant son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.
- ♦ Le montant remboursé s'applique uniquement à l'opération en question et comprendra le remboursement des frais de souscription ou des autres frais que vous avez payés.
- ♦ Le montant remboursé correspondra au montant que vous avez investi ou à la valeur du fonds si elle a diminué, selon le moindre des deux.
- ♦ Vous devez informer le siège social de Primerica de votre désir d'annuler par écrit, par courriel ou par la poste. Voir ci-dessous.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Ce résumé peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin.
Veuillez lire le contrat et la Brochure d'information ou communiquer avec nous à l'adresse suivante :

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada

P.O. Box 174, Streetsville, Ontario L5M 2B8
Téléphone : 1 800 463-7774 (en français)
1 800 463-9997 (en anglais)
Courriel : csf.enquiries@primerica.com